



Municipalité de
**Ste-Émélie
de-l'Énergie**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE, TENUE LE DOUZIÈME JOUR
DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE**

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Atchez Arbour, maire

Mme Julie Poirier, conseillère siège 1

Mme Jacinthe Perron, conseillère siège 2

Mme Josée Beaudoin, conseillère siège 3

M. Martin Héroux, conseiller siège 4

M. Pascal Fiset, conseiller siège 5

Mme Marie-Josée Lebel, conseillère siège 6

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

M. Mathieu Robillard, directeur général

Résolution numéro 357RS-0916

Gestion des bacs

ATTENDU QUE Chaque logement doit posséder deux (2) bacs : un bleu et un noir;

ATTENDU QUE Les bacs sont identifiés;

ATTENDU QUE Les bacs sont rattachés au logement auquel ils ont été livrés;

ATTENDU QUE La compagnie responsable de la vidange des bacs est conscientisée au fait qu'il n'y ait qu'un bac bleu et qu'un bac noir par adresse civique et qu'elle facture la Municipalité sur cette base;

ATTENDU QU' Il y a lieu d'établir une gestion des bacs,

Il est proposé par Josée Beaudoin

Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la gestion des bacs de la façon suivante :
 - Pour une nouvelle construction
 - Un ensemble de bacs numérotés, un bleu et un noir, sont livrés;
 - Premier remplacement : gratuit (en échange du bac endommagé);
 - Deuxième remplacement et subséquents : 100,00\$ par bac.
 - Pour une construction existante (présent propriétaire ou nouveau)
 - Un ensemble de bacs numérotés, un bleu et un noir, ont déjà été livrés;
 - Premier remplacement : gratuit (en échange du bac endommagé);
 - Deuxième remplacement et subséquents : 100,00\$ par bac.
 - Pour une construction existante (présent propriétaire ou nouveau)
 - Un ensemble de bacs numérotés, un bleu et un noir, ont déjà été livrés mais ne sont plus sur place;
 - Premier remplacement : gratuit ;
 - Deuxième remplacement et subséquents : 100,00\$ par bac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

Copie certifiée conforme en date du 13 septembre 2016

« Extrait de procès-verbal sujet de faire l'objet d'une ratification à la prochaine assemblée de conseil »